

NOUVELLES

CSN

Numéro 318

18 janvier
1991



**Simonne Monet-Chartrand:
Pionnière impénitente**

Page 3

Coordination

Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Luc Gosselin
Jacques Guay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Conception

graphique
Jean Gladu

Montage informatique

Jean Gladu
Caroline Leblanc
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses
syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclaireur de
Beauceville

Distribution

L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la
Confédération des syndicats nationaux. Publié à
tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exem-
plaires et distribué gratuitement dans les syndi-
cats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un
exemplaire par dix membres, en principe. Les
syndicats locaux ont l'autorisation (et notre en-
couragement) d'en reproduire le contenu. Pour
recevoir des copies supplémentaires: CSN
adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

**Numéro
de téléphone
central:
598-2121**

RÉDACTION

514-598-2159

DISTRIBUTION

514-598-2233

NOUVELLES CSN 318 page 2



Simonne Monet-Chartrand, pionnière impénitente

3

Simonne la militante, la dissidente. Simonne la chaleureuse. Simonne, compagne de vie de Michel Chartrand depuis près de cinquante ans — c'est déjà beaucoup, diront certains. C'est pourtant ne rien dire d'elle encore. Car dissidente, Simonne Monet-Chartrand l'est par nature, non par alliance. Elle n'a pas attendu Michel Chartrand pour militer, contester, déranger.



Perestroïka et syndicats soviétiques: tout est à faire

6

À l'invitation de la toute nouvelle Confédération générale des syndicats soviétiques (GKSP), une délégation de la CSN, dont le secrétaire général Pierre Paquette, s'est rendue récemment rencontrer ses dirigeants. Ceux-ci leur ont fait part de leurs inquiétudes face aux conséquences de la perestroïka.



1990: Une année de rupture 1991: Une année de redéfinition

8

La rétrospective de l'année terminée et les perspectives pour celle qui commence, telles que présentées par le président Gérald Larose.



Question nationale

Un pays vraiment souverain contrôle ses communications

10

Les communications, sous toutes leurs formes, c'est beaucoup plus qu'une simple question de «quincaillerie». Aussi ont-elles toujours constitué un enjeu important dans les batailles de juridiction entre Québec et Ottawa.

CHRONIQUES

Regards: *Petit voyage dans la nuit des temps*, par Pierre Vadeboncoeur.

D'un autre oeil: *Einstein, Freud et la paix*, par Clément Trudel.

Les autres: *des nouvelles du Maroc, de Grèce, de Panama et des États-Unis*, par Luc Gosselin.

Parlons médias, ça presse: *Le saccage de Radio-Canada (suite)*, par Jacques Guay.

Lecture: *Un ouvrage utile*, par Michel Rioux.

Musique: *Térez Montcalm et Chanson Plus Bifluorée*, par Michel Crête; et *Blind Faith*, par Louis-Serge Houle.

Billet: *Débat-on?*, par Michel Rioux.

L'OTAGE DE GEORGE BUSH...



Simonne Monet-Chartrand



Par Lucie Laurin

Pionnière impénitente

Simonne la militante, la dissidente. Simonne la chaleureuse. Simonne, compagne de vie de Michel Chartrand depuis près de cinquante ans — c'est déjà beaucoup, diront certains. C'est pourtant ne rien dire d'elle encore. Car dissidente, Simonne Monet-Chartrand l'est par nature, non par alliance. Elle n'a pas attendu Michel Chartrand pour militer, contester, déranger.

“ J'ai toujours été à contre-courant, affirme-t-elle. On a souvent dit de moi: «Elle est polie, elle ne sacre pas comme son mari. Mais elle ne se laisse pas avoir, elle non plus!» Pour Michel Chartrand, — lorsqu'elle parle de lui, elle le nomme tout au long, on dirait une façon de s'en démarquer — on appelle ça avoir du caractère. Mais de moi, on dit que j'ai mauvais caractère! Dans le fond, les préjugés

vis-à-vis des femmes n'ont pas beaucoup changé...”

Simonne Monet-Chartrand ne s'est jamais privée de dire ce qu'elle estimait devoir dire. Même si ça déplaisait. Et ça déplaisait souverainement, à l'époque de la «grande noirceur» notamment. Des évêques, des ministres, des leaders syndicaux ont eu droit à ses commentaires sévères. «Mon père était juge, raconte-t-elle. Mes origines bourgeoises

m'ont amenée à côtoyer très tôt des gens occupant des fonctions importantes. Aucun homme ne m'a jamais impressionnée par la suite, quel que soit son titre.»

Un militantisme contestataire

Elle n'a jamais été une tiède, Simonne. L'injustice, l'hypocrisie et l'insignifiance l'ont toujours révoltée. Très tôt, elle s'est employée à les débusquer et à travailler pour un monde meilleur. Au sein des mouvements d'action catholique d'abord, puis des syndicats, des organisations féministes, pacifistes, de défense des droits, etc. À 71 ans, aujourd'hui, elle célèbre la parution de son

dernier livre *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui*(*) : «J'ai fait 7 enfants et 7 livres, dit-elle fièrement. Il me reste encore un livre à terminer. Ensuite, je veux m'occuper des personnes âgées...»

Le militantisme de Simonne n'a rien de commun. Dès ses premières années d'engagement social, son franc parler, son refus de la soumission aveugle la font connaître rapidement. Simonne Monet a développé une sensibilité particulière à la discrimination sexuelle, dont le refus du droit de vote aux femmes n'est pas la moindre des manifestations, et elle se rebelle contre toute forme d'autoritarisme vis-



Simonne et son mari ont souvent milité côte à côte. Cette photo a été prise lors d'une assemblée syndicale des infirmières de Saint-Hyacinthe en 1988.

à-vis d'elles, notamment celui de l'Église, qui exerce sur les mouvements féminins d'action catholique un contrôle rigoureux.

Le précieux savoir des femmes

Par-delà les barrières sociales, Simonne enveloppe toutes les femmes d'un immense respect pour le savoir-faire qui leur vient de la maternité et des soins domestiques. Appelée, dans les années 1950, à donner un coup de main à des conjointes de grévistes, elle fournit une contribution inattendue: «On attendait de moi que je leur donne des trucs pour préparer des repas

moins coûteux pendant la grève, rien de plus. Mais moi, je brassais les membres de l'exécutif syndical, je leur disais que les femmes des grévistes subissent les contrecoups d'une grève, que ce n'était pas le temps de leur faire des enfants, et que s'ils voulaient qu'elles appuient leurs maris, il fallait qu'ils les informent et les consultent. Évidemment, ils ne le prenaient pas. Ils disaient: "Mais pour qui se prend-elle? Qu'elle retourne donc à sa cuisine!"

«Je savais tout cela, mais je disais quand même ce que j'avais à dire. Je parlais du quotidien des femmes,

jamais d'une idéologie. J'avais un atout: je n'étais pas payée. Je payais même la gardienne de ma poche! Quand on s'implique par conviction et non par opportunisme, il faut aller jusqu'au bout. C'est ce que je faisais, même si je me retrouvais seule contre une dizaine hommes!»

Seule contre tous

Ou contre quelques centaines. Tant qu'elle a eu des enfants à l'école, Simonne s'est impliquée dans les comités de parents. Un jour qu'elle participe à un congrès de la CEQ, elle entend le

président Yvon Charbonneau — qui, pour l'occasion, est descendu dans l'assistance — intervenir au micro pour dénoncer les parents des comités d'école qui, dit-il, ne connaissent rien à l'éducation. Ni une ni deux, Simonne est derrière le président, attendant son tour de parole. Des collègues la tirent par la manche: «*Simonne, tu ne vas pas intervenir après le président? Ça ne se fait pas!*»

C'est bien mal connaître Simonne Monet-Chartrand. «*Il paraît qu'on ne doit pas*



intervenir après le président! clame-t-elle. *Eh bien moi, j'interviens, car je ne suis pas d'accord avec lui!* Et de se porter à la défense des qualités d'éducateurs des parents, auxquelles elle croit tellement.

Fière et sûre d'elle, mais sans un sou de prétention. Un héritage de son père, explique-t-elle. *«Mon père me disait: "Lorsqu'on requiert tes services, demande-toi toujours pourquoi toi et pas un autre, qu'est-ce que tu as d'original à apporter et qu'est-ce que ça va changer." Voilà un conseil que j'ai toujours suivi fidèlement.»*

Simonne l'impertinente

Croirait-on Simonne Monet-Chartrand capable de raillerie, elle qui a toujours milité avec le plus grand sérieux? Elle a pourtant, un jour, tourné en bourrique un ministre fédéral qui, lui, se prenait bien au sérieux. Invitée, à titre de militante pacifiste, à rencontrer le ministre de la Défense nationale Perrin Beatty pour discuter de son projet d'achat de sous-marins nucléaires, elle se retrouve au beau milieu d'une réunion des plus protocolaires. Apercevant, tout autour de la grande salle de réunion, des militaires au garde à vous, elle leur lance, sitôt arrivée: *«Moi, je n'ai*

jamais eu ni servante, ni femme de ménage. Je n'ai pas besoin

de vos services, je vous donne congé pour l'après-midi!»

Ce faisant, Simonne donne le ton à la réunion du ministre, qu'elle tournera en ridicule à plusieurs reprises, à son plus grand dépit et au plus grand scandale des dignitaires présents. *«Je n'ai jamais pu accepter l'hypocrisie et la démagogie. Je ne voulais pas jouer le jeu du ministre Beatty. Je savais qu'il était inutile de lui resservir les arguments classiques. Alors, j'ai décidé de jouer "Rhinocéros", explique-t-elle en riant de bon coeur.*

Le prix de la liberté

Cette belle liberté, ce droit absolu de parole et de dissidence, ont un prix: des revenus parfois plus que modestes. *«Je savais que nous ne serions jamais riches, dit-elle. Je ne demandais pas d'être payée pour mes conférences; plus encore, j'assumais mes*

propres dépenses. Mais ça me permettait de tout dire, sans ménagement, d'être sévère s'il le fallait. Les problèmes d'argent et de santé, ce sont les seules difficultés que j'ai rencontrées dans ma vie. Mais par contre, j'ai



La belle maison de Simonne et Michel, sur le bord du Richelieu, qu'ils habitent depuis 23 ans.

toujours fait ce que j'ai voulu. Par exemple, en 1975, j'ai quitté la CEQ pour accepter un poste à la Ligue des droits de l'homme, même si je perdais 12 000\$ par année.»

Son seul caprice matériel: vivre dans un grand espace, au bord d'une rivière, malgré les inconvénients. *«Cela, j'y tenais mordicus, dit-elle.*

Et, malgré l'adage, j'ai toujours refusé de suivre mon mari quand la CTCC-CSN l'envoyait dans tous les coins du Québec, ce que je lui ai souvent reproché, d'ailleurs!»

Croyante... à sa façon

Simonne la dissidente a conservé intacte jusqu'à aujourd'hui la foi qui a porté ses premiers engagements d'adolescente. Elle est toujours croyante. Mais à sa façon. *«Je crois dans le message évangélique, dans les valeurs spirituelles, explique-t-elle. Pas dans les dogmes, qui sont de charmantes légendes. Pas dans les prêches sans droit de*

réplique que les aumôniers de la centrale faisaient autrefois aux permanents et à leurs conjointes. Moi, je leur disais: "Ce n'est pas vous qui mettez les enfants au monde, qui les soignez. Comment se fait-il que vous ne parliez jamais de budget?" À la longue, je me suis forgé mon propre militantisme.»

Les pionnières, de grandes femmes

C'est sans doute ce qu'ont fait les pionnières de son dernier livre. Au fait, pourquoi avoir écrit ce livre de référence sur la vie des pionnières depuis les débuts de la colonie? *«J'ai voulu faire connaître les grandes qualités de ces femmes, que l'histoire officielle a trop souvent passées sous silence, répond-elle. C'étaient des femmes innovatrices, polyvalentes, qualifiées. Mais l'éducation religieuse leur commandait de rester humbles, au second plan, au plus bas de la hiérarchie. L'histoire ne mentionne qu'une dizaine d'entre elles.*

«La vie de ces femmes démontre qu'on peut être à la fois bonne mère de famille, bonne épouse, bonne chrétienne, bonne militante, bonne cuisinière, bref, polyvalente», ajoute-t-elle.

Polyvalente, Simonne Monet-Chartrand l'est elle-même, qui a su concilier avec tant de bonheur et d'intensité famille nombreuse et militantisme multiple.

Merveilleuse Simonne.

(*) Simonne Monet-Chartrand, *Pionnières québécoises et regroupements de femmes d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1990, 470 p, 39,95\$

P E R E S T R O Ï K A E T S Y N D I C A T S S O V I É T I Q U E S : T O U T E S T À F A I R E

Par Peter Bakvis

En novembre dernier, une délégation de la CSN s'est rendue à Moscou pour assister à un congrès syndical international. Elle a également été invitée par la nouvelle centrale syndicale de l'URSS à une rencontre pour discuter des possibilités de coopération entre la CSN et la nouvelle Confédération générale des syndicats soviétiques (GKSP). La délégation de la CSN, dont faisaient partie Pierre Paquette, secrétaire général, Ginette Guérin, présidente de la FEESP et Serge Lemelin, président du Conseil central du Saguenay-Lac St-Jean, a notamment pu rencontrer le vice-président de la GKSP, Vladimir Kouzmenok.

La GKSP a été créée après la dissolution de l'ancien Conseil central des syndicats soviétiques, lors d'un congrès extraordinaire de ce dernier tenu du 23 au 27 octobre 1990. Déclarant vouloir abandonner le centralisme démocratique professé par l'ancienne centrale, les congressistes ont énoncé les principes de base et les priorités de la nouvelle confédération:

«Le principe de base de la Confédération est celui de l'indépendance des syndicats vis-à-vis des organismes administratifs et économiques, des mouvements politiques et sociaux... La Confédération... (veut) abandonner ses fonctions économiques imposées «d'en haut» pour concentrer ses efforts sur la protection des droits et intérêts des travailleurs face à la transition à l'économie de marché.»

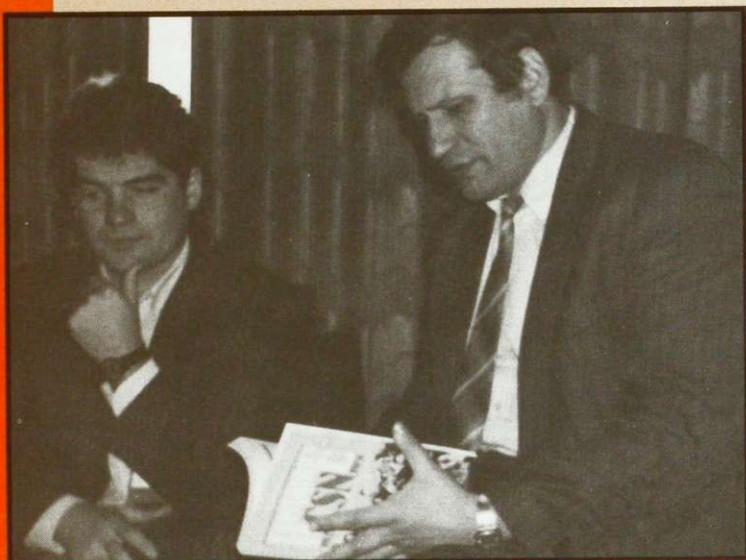
(GKSP, Bilan du congrès, octobre 1990)



Les files d'attente interminables devant les magasins de Moscou témoignent de l'urgente nécessité de créer des structures économiques qui répondent aux besoins des Soviétiques.

S

elon la GKSP, les congressistes, tout en appuyant la politique de perestroïka prônée par Gorbatchev, ont exigé de l'État que celui-ci introduise des «amortisseurs sociaux» pour protéger les travailleuses et travailleurs des effets négatifs de l'implantation de l'économie de marché et crée un cadre légal permettant la régulation des rapports de marché, dont la négociation collective entre syndicats et employeurs.



Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, rencontre le vice-président de la Confédération générale des syndicats soviétiques, Vladimir Kouzmenok.

La délégation de la CSN a été en mesure de constater les graves problèmes économiques auxquels le système de planification centrale n'a pas su répondre: pénuries de tous les biens essentiels dans les magasins, files d'attentes interminables, marché noir fleurissant où le dollar américain est de rigueur. Plusieurs soviétiques rencontrés faisaient l'éloge du marché libre comme panacée à tous les maux du pays, mais des dirigeants syndicaux, comme Vladimir Kouzmenok, vice-président de la GKSP, y voient un couteau à double tranchant:

«La transition vers l'économie de marché est nécessaire pour sortir l'URSS du marasme économique, dit-il, mais nous sommes conscients que cela se traduira par des fluctuations salariales et du chômage, d'où l'importance pour les syndicats d'assumer leur vrai rôle.»

Un instrument autonome de défense

Kouzmenok et ses collègues sont d'ailleurs très critiques à l'endroit de l'ancien modèle où le syndicat n'était, à toutes fins pratiques, que «partie intégrale de l'appareil de l'État.» De dire Kouzmenok: *«Le syndicat devra jouer un rôle qu'il n'avait jamais joué auparavant en URSS, c'est-à-dire celui de constituer un instrument autonome de défense des travailleuses et travailleurs.»* En effet, sous «l'ancien régime», l'État «décrétait» le plein emploi et les niveaux de salaires, ce qui enlevait tout rôle autonome au syndicat.

Autre caractéristique tout à fait nouvelle pour le syndicalisme soviétique: la GKSP a décidé que les dirigeants de la centrale ne peuvent pas être membres d'un parti alors qu'auparavant, être membre du Parti communiste était une condition essentielle pour devenir dirigeant syndical. Cette politique n'est pas sans provoquer des dilemmes importants, admet Kouzmenok: *«Beaucoup de syndicalistes sont toujours membres du Parti.»*

Contrairement aux structures hautement centralisées de l'ancienne centrale soviétique, la GKSP s'est décentralisée en créant des fédérations sectorielles dans chaque république de l'URSS. Chaque fédération devra ratifier son affiliation à la nouvelle centrale après consultation des membres et le droit de se désaffilier est inscrit dans la constitution de la GKSP. Les fédérations des trois républiques baltes et de la Géorgie n'ont d'ailleurs pas participé à la fondation de la nouvelle centrale et n'entendent pas s'y affilier. La décentralisation des structures dans la



En face des murs du Kremlin s'est érigé un campement de protestataires se plaignant de l'accroissement du chômage et des pénuries en Union soviétique.

nouvelle centrale soviétique et son rétrécissement possible par rapport à l'ancienne centrale se traduira par une réduction significative, soit des deux tiers, du personnel engagé par la nouvelle centrale.

Le nouveau syndicalisme soviétique post-perestroïka aura donc des moyens beaucoup plus réduits, au moment où il commence à concevoir la nécessité de se confronter à l'occasion à l'État, afin d'assurer que les intérêts des travailleurs soient protégés. La GKSP s'est d'ailleurs inscrite en faux contre ceux qui, au gouvernement soviétique, prônent la privatisation à outrance pour créer un capitalisme à l'occidentale. Ces courants politiques sont cependant très forts actuellement en URSS et, de l'avis des dirigeants de la GKSP, placent les travailleurs face «...au danger réel de transformation du pays en un fournisseur d'une main-d'œuvre bon marché pour l'Occident et un acheteur de technologies surannées et des marchandises de rebus.»

Priorité aux coopératives

La GKSP entend employer deux types de stratégies pour éviter que cette éventualité ne se réalise, éventualité qui ne serait ni à l'avantage des travailleurs soviétiques ni à celui des travailleurs occidentaux. D'une part, elle défendra devant le gouvernement soviétique la création en URSS d'une économie mixte avec maintien de certaines réglementations, particulièrement sur les investissements étrangers. La centrale veut que la propriété d'État soit maintenue dans certaines branches «essentielles» et que la priorité soit accordée aux formes coopératives de propriété dans les entreprises qui seront privatisées.

L'autre stratégie de la nouvelle confédération syndicale soviétique pour assumer son nouveau rôle, c'est de compter sur l'appui fraternel des organisations syndicales des pays qui connaissent déjà bien le fonctionnement de l'économie de marché. Le vice-président de la GKSP a d'ailleurs formulé à la CSN une demande précise d'assistance technique pour la formation de celles et ceux qui auront à assumer des tâches, notamment au niveau de la négociation collective. La centrale soviétique espère qu'en développant des échanges avec des organisations comme la CSN sur des questions bien pratiques, plutôt qu'au niveau des grandes prises de positions politiques, elle pourra contribuer à construire une réelle solidarité syndicale internationale.

1990: Une année de rupture

1991: Une année de redéfinition

Par Thérèse Jean

«Fractionnement, année de rupture avec une décennie éprouvante pour l'ensemble des composantes de la société. Telle a été l'année 1990, en même temps qu'elle marque le début d'une redéfinition de notre société et d'une réflexion profonde au sein de celle-ci.»

C'est le bilan qu'a fait en conférence de presse le président de la CSN, **Gérald Larose**, de l'année qui s'est terminée. Ces courants de rupture et de redéfinition, réels à notre échelle, le sont tout autant au plan international.

*«Rien n'est acquis, ajoute **Gérald Larose**. Cependant, l'échec de l'Accord du lac Meech, le 23 juin dernier, a donné lieu à une grande effervescence où commencent à émerger des conditions favorables pour la mise en place de grandes convergences sociales. 1991 est une année décisive. Elle installera les éléments qui constitueront cette décennie.»*

1990 a été une année remplie et chargée à tous points de vue sur les scènes internationale, nationale et syndicale. Pour la CSN, elle est le résultat d'une intense activité, ponctuée de gains intéressants au chapitre des négociations, mais aussi de grandes déceptions dues aux politiques des gouvernements fédéral et provincial en matière de relations du travail et de protection sociale. À ces égards, notre société s'est vue affaiblir et appauvrir par des mesures néfastes dans les domaines de l'assurance-chômage et du bien-être social. À cela est venue s'ajouter la TPS qui ne fera qu'accélérer cet affaiblissement.

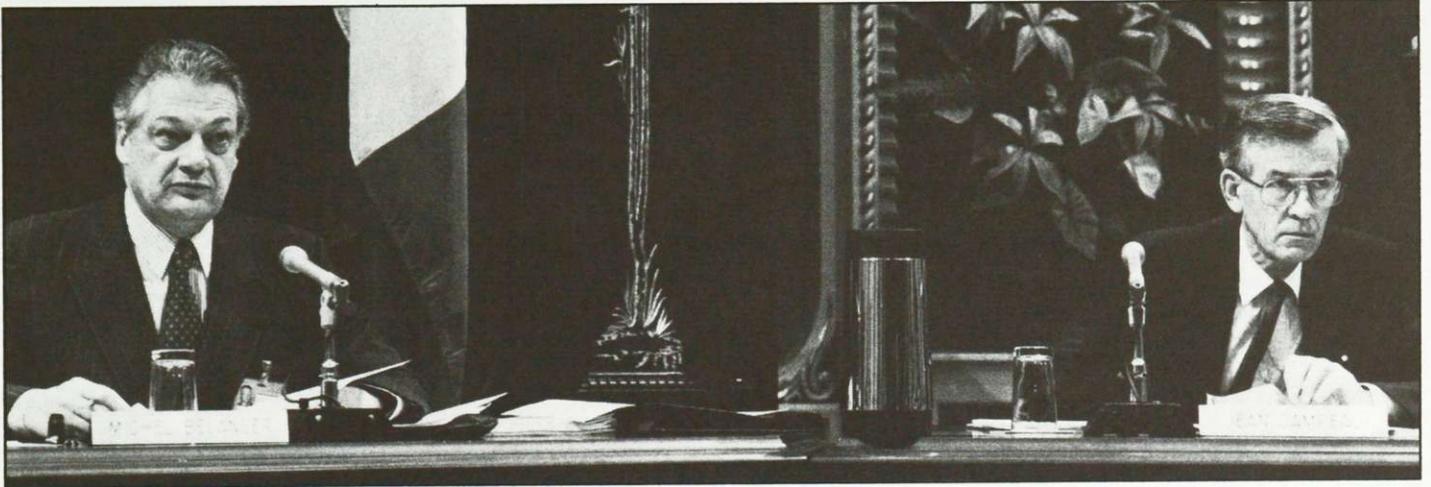
Négociations

En dépit de la récession qui se dessinait, la CSN a mené en 1990 de grandes négociations coordonnées et

réussi à faire des percées substantielles, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans ce dernier cas, le règlement intervenu comprend la reconnaissance de l'équité salariale pour les femmes, ce qui constitue un gain d'une importance sociale certaine. Dans le secteur privé, les négociations de l'hôtellerie et les pâtes et papier ont eu un caractère offensif. Ainsi, dans le premier groupe, (une négociation regroupant 10,000 membres répartis dans 30 syndicats à Montréal, Québec et Rimouski), les contrats de travail d'une durée de

trois ans comprennent entre autres: des augmentations salariales de l'ordre de 16,25%, incluant une protection de 1,75% pour contrecarrer les effets de la TPS; une augmentation des congés de





«Tous les intervenants de cette société auront le devoir d'utiliser les tribunes à leur disposition pour expliquer au Canada anglais et ailleurs dans le monde la dynamique actuelle du Québec.»

maladie; des améliorations substantielles aux congés de maternité; un programme de formation professionnelle en collaboration avec l'employeur; une garantie quotidienne minimale d'heures de travail.

Dans les pâtes et papier, les travailleurs de Papiers Scott, à Crabtree, ont réussi à améliorer le «pattern» établi par le Syndicat canadien des travailleurs du papier chez Stone Consol. Les augmentations obtenues sont de 5,8%, 5,5% et 5,5%. Au chapitre des vacances, les travailleurs ont réussi à doubler leur pécule (75\$ à 155\$), ce qui représente 1,1% de la masse salariale. De façon générale, les syndicats de ce secteur, où 4000 membres sur 6000 ont déjà renouvelé leurs contrats de travail, ont effectué des percées intéressantes en gagnant un peu plus d'emprise sur l'organisation de leur travail.

Des choix clairs

L'année 1990 a aussi été pour la CSN un moment d'une grande cohésion dans la précision de ses orientations. La préparation et la tenue de son 55e Congrès ont été des occasions privilégiées de larges débats démocratiques et de choix clairs. D'abord, sur le plan politique et constitutionnel, la CSN a opté sans équivoque pour l'indépendance et la souveraineté du Québec et s'est engagée à en faire la promotion. Elle a aussi établi de larges consensus dans l'identification des défis à relever pour les prochaines années, notamment en ce qui regarde l'action syndicale pour la démocratisation des lieux de travail, des droits syndicaux, de l'unité syndicale.

Au plan interne, de nombreux dossiers ont retenu l'attention et l'action de la CSN dans des champs aussi divers que l'environnement, l'immigration, l'accès à l'égalité, la réalisation d'une plate-forme en éducation, de nombreux colloques dans le domaine de la santé et des services sociaux (CLSC, burn-out), la syndicalisation des professionnels, la toxicomanie, la remise sur pied d'une fédération autonome avec la CSN-Construction, la réforme dans le réseau de la santé et des services sociaux, un plan d'action pour aider les fédérations et les syndicats de la CSN à prendre l'offensive en période de récession.

De grandes déceptions

L'année 1990, c'est aussi une année de grandes déceptions. Elle révèle le peu de volonté des gouvernements de s'inscrire dans une perspective de progrès social. Au plan des relations de travail, nos lois sont restées pratiquement inchangées. À l'exception du projet de loi sur les normes minimales du travail, dont les améliorations annoncées restent encore très timides, aucune autre législation n'a donné lieu à l'élargissement des droits populaires.

Au plan social, la situation n'est guère plus reluisante. Outre la réforme de la santé et des services sociaux, intéressante à certains égards, d'autres réformes — assurance-chômage, bien-être social, politique fiscale — loin de redresser la situation économique et sociale, enlisent davantage la population dans un état de pauvreté, de chômage et de surtaxation. Une incapacité

flagrante d'amener ce pays vers la voie du progrès social et du plein emploi caractérise les gouvernements fédéral et provincial.

Un projet de société

L'échec de l'Accord du lac Meech a fait éclater au grand jour des intérêts irréconciliables entre le Canada anglais et le Québec. À la faveur du débat sur l'avenir politique et constitutionnel ressort une volonté de plusieurs acteurs sociaux de redéfinir un projet social pour le Québec dans un tout autre cadre stratégique.

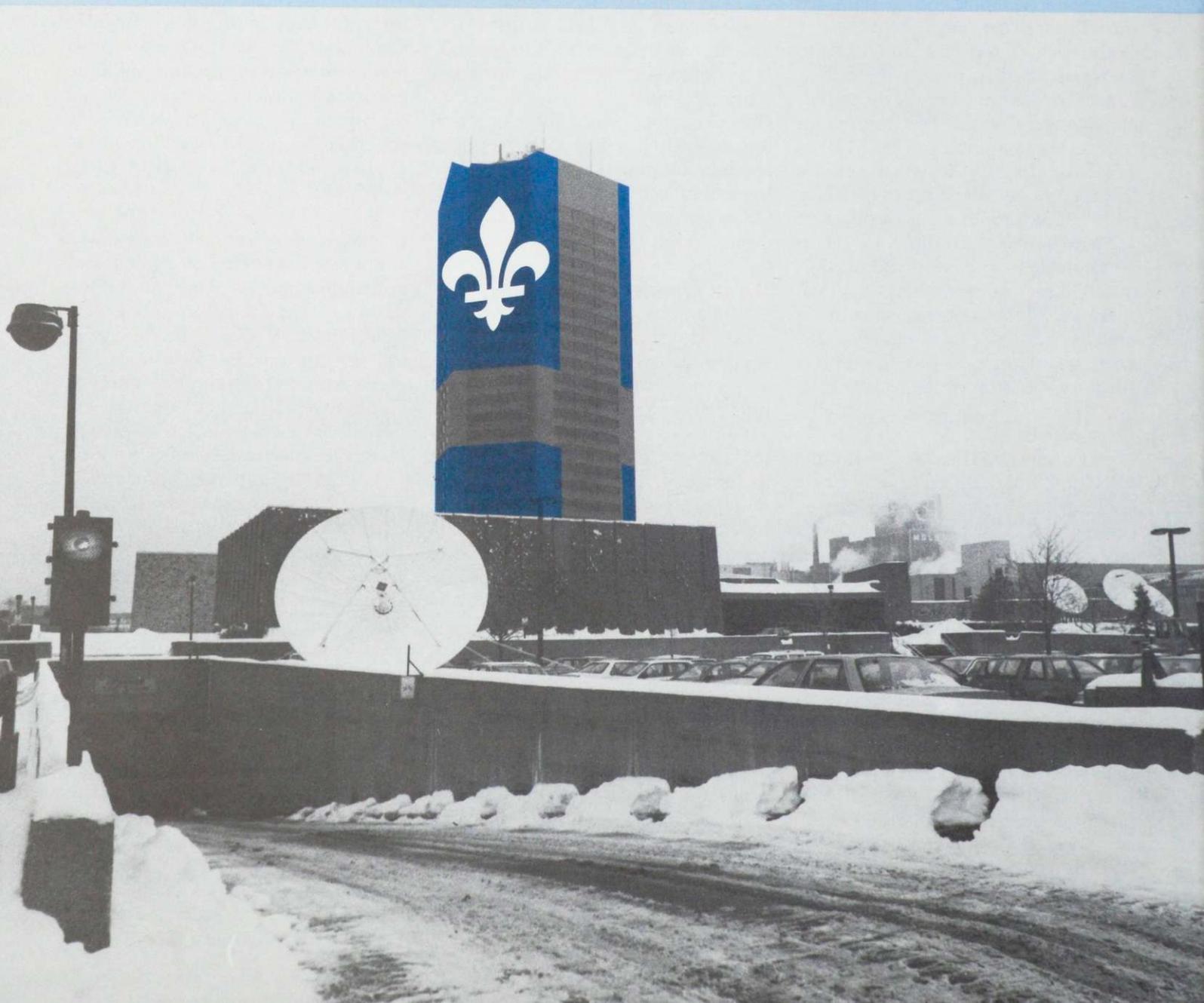
Cet échec a donné lieu à une effervescence extraordinaire. La Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec est un exemple du bouillonnement du Québec actuel, de ses ressources et de ses aspirations profondes. Ce climat social et politique donne lieu à un nouveau décor et à un nouveau départ où toutes les composantes de la société sont appelées à contribuer.

«Rien n'est acquis. Mais jamais comme maintenant autant de conditions n'ont été aussi favorables pour que le Québec se réalise pleinement. L'année 1991 sera une année de lourdes responsabilités. Elle doit donner lieu à des dénouements et à la consolidation des convergences sociales qui émergent à la faveur d'un projet social où le Québec pourra enfin disposer de tous les leviers indispensables à son développement. Tous les intervenants de cette société auront le devoir d'utiliser les tribunes à leur disposition pour expliquer au Canada anglais et ailleurs dans le monde la dynamique actuelle du Québec», de conclure Gérard Larose.

Un pays vraiment souverain contrôle ses communications

Par Yvan Sinotte

Le gouvernement canadien a toujours déployé toute son artillerie, juridique comme politique, pour fortifier son pouvoir sur les communications. Et Trudeau, et Mulroney, ont tenté de placer Radio-Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) sous leur emprise. Le Québec ne sera souverain que le jour où il occupera entièrement le champ des communications sur son territoire.



Lors de l'adoption de la Loi de 1968 sur la radiodiffusion, la Société Radio-Canada se voyait investie de la mission de sauvegarder l'unité nationale canadienne. Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau et autres Réal Caouette n'hésitaient d'ailleurs pas à l'époque à qualifier la SRC de «nid à séparatistes.»

Mme Jeanne Sauvé, ex-gouverneure générale, alors qu'elle occupait le poste de ministre des Communications, proposait, elle, en 1976, de soumettre tout le système de radiodiffusion au contrôle du Gouverneur en conseil — lire le Conseil des ministres restreint — lors d'événements menaçants l'intégrité de la nation. Après les abus d'octobre 1970, le milieu de l'information s'est soulevé en masse et cette «réforme» a été reléguée aux oubliettes.

La nouvelle loi sur la radiodiffusion, qui attend toujours d'être adoptée, prévoit un mécanisme à la fois de directives et de révision à l'endroit du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de la part du ministre titulaire du portefeuille des communications.

La Société Radio-Canada est la cheville du système de diffusion de l'information au Québec, d'où son importance stratégique. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), quoique jouant un rôle plus effacé, régleme tout le système qui introduit divertissement et information dans les foyers canadiens: radio, télévision et câble, sans compter la téléphonie, de même que le système de satellites qui alimente l'ensemble, ce qui en fait un organisme stratégique de premier ordre pour le contrôle des flux d'informations.

Un Québec souverain devra intégrer dans ses structures la Société Radio-Canada, tout en se dotant d'un organisme de réglementation prenant la relève du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il devra en être de même de l'Office national du film (ONF) qui a fourni les premières productions québécoises de qualité en cinématographie.

PETITE HISTOIRE DE COMPÉTENCE

Constatant l'anarchie qui régnait dans le secteur de la radiodiffusion, le gouvernement canadien met sur pied, en 1929, la commission Aird. De fait, depuis le début du

siècle, le secteur privé est le seul joueur dans ce domaine et l'importation de contenu américain agace au plus haut point les tenants d'une culture canadienne originale.

La commission Aird propose essentiellement trois voies au gouvernement conservateur de l'époque: l'adoption de mesures de canadianisation de la programmation; une intervention gouvernementale musclée; et la remise aux provinces de la compétence en matière de programmation.

Le gouvernement canadien, faisant fi du troisième volet, fortifie au contraire sa position sur le secteur des communications et crée, en 1932, la Commission canadienne de la radiodiffusion. Les objectifs avoués de cette mainmise sur les communications sont la diffusion de la pensée et de l'unité nationales, concepts qui seront repris en toutes lettres dans la Loi de la radiodiffusion de 1968.

Les provinces de Québec, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick contestent ces prétentions du fédéral d'accaparer entièrement le secteur des communications et s'adressent aux tribunaux. La Cour suprême du Canada, en cette même année 1932, tranche en faveur du gouvernement fédéral. Cette première allait conduire les provinces à frapper un mur à chaque fois qu'elles allaient prétendre à une part de pouvoirs en matière de communications, que ce soit en radiodiffusion, en câblodistribution ou en téléphonie.

La Société Radio-Canada allait prendre la relève de la Commission canadienne de la radiodiffusion en 1936, assumant concurremment les rôles de radiodiffuseur et d'organisme régulateur.

À la faveur de la guerre

La deuxième guerre mondiale permettra au gouvernement fédéral de resserrer davantage son emprise sur les communications. Placée au service de la censure, Radio-Canada, à partir de 1939, devient carrément un instrument de propagande patriotique et gouvernementale. Il faut se rappeler que cette action intervient dans le contexte où le fédéral avait promis qu'il n'imposerait jamais la conscription, mais qu'il allait tout de même s'exécuter en ce sens.

À la fin de la guerre, la Société Radio-Canada, par le biais de son Québec

Regional Network, émet à partir de trois villes au Québec: Montréal, Québec et Chicoutimi.

La population anglophone de Montréal, malgré sa faiblesse numérique, est nettement mieux desservie que la population de langue française. En effet, CBM, station de Radio-Canada, et CFCF, station privée, diffusent en anglais seulement. CBF, station française de Radio-Canada, diffuse en langue française, mais CKAC, la station privée francophone, présente 34% de sa programmation en anglais, arguant qu'il y a plus de récepteurs radiophoniques dans les quartiers anglophones.

Seconde commission: plus de poigne

Fort de ses succès en vue de contrôler le secteur des communications, le gouvernement fédéral met sur pied, en 1949, la Commission royale présidée par M. Vincent Massey, qui allait plus tard occuper la fonction de gouverneur général du Canada.

Comme le souligne le rapport Sauvageau-Caplan, on avait confié à cette commission le mandat d'enquêter sur «l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada». «Elle devait permettre à Ottawa, précisent MM. Sauvageau et Caplan, *de franchir, dans le domaine culturel, une nouvelle étape à partir de bases établies à la suite de la décision judiciaire de 1932. C'était la première fois que le gouvernement fédéral exprimait de si grandes prétentions dans le domaine de la culture.*»

La bataille du câble

La bataille historique qui allait suivre porte sur la câblodistribution où Québec, dans les années 1970, revendique sa compétence. Encore une fois, les tribunaux sont saisis de la question, le cas d'un télédistribeur de Rimouski servant de cause-type. Il sera débouté en fin de course devant la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement fédéral mène toujours le bal dans les communications en accumulant les victoires judiciaires et se retranche derrière les décisions légales pour opposer une fin de non-recevoir à toutes les démarches politiques entreprises par le Québec afin de s'accaparer une part de pouvoirs en matière de communications.

Essai en téléphonie

Plus récemment, la Cour suprême du Canada tranchait encore en faveur du fédéral dans une décision concernant les services téléphoniques dans les provinces de l'Ouest, à la suite de quoi l'ex-ministre des Communications du Québec, Mme Liza Frulla-Hébert, tentait d'amorcer des négociations avec Ottawa dans le but de transférer au Québec la compétence en matière de réglementation des réseaux téléphoniques et de télédistribution.

Autre rebuffade du fédéral et endossement tacite de cette position par le premier ministre Robert Bourassa, qui affecte ensuite Mme Frulla-Hébert aux Affaires culturelles. Cette dernière position de M. Bourassa se conçoit bien à la veille de sa reprise du flambeau fédéraliste, puisqu'il sait très bien qu'une démarche vers la souveraineté s'entreprind d'abord par le rapatriement des pouvoirs sur les communications.

Infrastructures en place

Dans le cadre d'un Québec souverain, il serait relativement aisé d'administrer le secteur des communications, les infrastructures étant déjà en place sur le territoire québécois: la Société Radio-Canada a son siège à Montréal, tout comme l'Office national du film. Il resterait dès lors à répartir les vocations respectives de Radio-Québec et de la nouvelle société québécoise de radiodiffusion héritée de l'ancienne Société Radio-Canada et de mettre en place un organisme de réglementation qui compléterait l'actuelle Régie des services publics afin de contrôler la radio-télédiffusion, la télédistribution et la téléphonie.

Pour affirmer la souveraineté québécoise, il faudra faire plus que Maurice Duplessis qui, pour narguer le gouvernement fédéral et, soi-disant pour faire la preuve de l'autonomie québécoise, adoptait, dans les années d'après-guerre, une loi fondant Radio-Québec et le drapeau fleurdelysé, ce qui n'a guère impressionné les officines outaouaises.

Jamais le gouvernement canadien, l'histoire le démontre à souhait, ne cédera sa compétence en matière de communications autrement que par la création d'un État souverain au Québec, le néo-fédéralisme passant nécessairement par le contrôle de la quincaillerie et des ondes pour s'assurer tout le pouvoir sur le contenu culturel qui y est véhiculé.

NON à la guerre

« S'il y a une guerre à déclarer, c'est la guerre à la pauvreté et aux inégalités économiques et sociales, ici et dans le monde entier. Nous refusons toute guerre entre l'Irak et les États-Unis dans le golfe Persique et l'implication militaire du Canada dans ce conflit. Contrairement à ce que les Bush, Baker, Mulroney, et Clark tentent de nous faire croire, elle ne servirait pas la défense de la liberté. Rappelons-nous comment les États-Unis ont violé les lois internationales en envahissant Panama et Granada, en armant les contras nicaraguayens. »

Refuser cette guerre et toute participation canadienne à une épreuve de force dans



À l'occasion d'une manifestation tenue à Montréal le 17 janvier, le secrétaire général Pierre Paquette a demandé le retrait des troupes canadiennes des zones de combat dans le Golfe persique.

le golfe Persique, tel est le message que la CSN, par la voix de son secrétaire général, Pierre Paquette, a livré à la manifestation organisée par le Regroupement «Échec à la guerre» tenue à Montréal le

13 janvier dernier. Une fébrilité en dehors du commun se manifeste à l'échelle de la planète. Personne ne veut de cette guerre. Dimanche, ils étaient 6 000 à le dire à Montréal, 100 000 à Rome, 42 000 à

MANIF
SAMEDI 26 JANVIER
13 HEURES

PARC LAFONTAINE
(MÉTRO SHERBROOKE)

Coalition contre la guerre dans le Golfe arabo-persique (842-6999)

Londres, 40 000 à Paris, 30 000 à Berlin. Au Canada, les sondages confirment que 61% de la population est contre la participation du Canada à une guerre contre l'Irak. Le 26 janvier prochain l'invitation à protester contre un conflit armé s'élargira à l'ensemble du continent américain.

Dans un télégramme qu'elle a fait parvenir le 15 janvier au premier ministre Mulroney, au ministre de la Défense, aux chefs des partis politiques d'opposition à la Chambre des Communes, ainsi qu'au secrétaire général de l'ONU, Perez de Cuellar, la CSN a condamné tout appui du Canada à un recours à la force dans le golfe Persique, convaincue que l'imposition de sévères sanctions économiques contre l'Irak pourrait permettre, à court terme, d'amorcer un nouveau processus de dialogue en faveur de la paix dans le monde. Dans la même journée elle joignait sa voix à celles de la CEQ et de la FTQ pour pres-

ser le gouvernement canadien d'intervenir en faveur d'une solution pacifique à la crise du Golfe.

La CSN désapprouve depuis le début de ce conflit l'invasion soudaine et brutale ainsi que l'annexion par l'Irak d'un pays souverain, le Koweït. Ils'agit d'une violation inadmissible du droit international et des principes de base auxquels ont adhéré tous les membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Les attitudes belliqueuses du Canada dans ce conflit de même que son incapacité chronique à se démarquer des politiques américaines minent la crédibilité du Canada au plan international et n'aident en rien à la recherche d'une solution pacifique. La CSN souhaiterait plutôt que le Canada travaille à la tenue d'une conférence internationale sur les problèmes du Moyen-Orient, une fois les forces irakiennes retirées du Koweït. □

FTPF: 2 000 membres encore en négociations dans les usines

A lors que les deux tiers des travailleurs d'usine et de bureau affiliés à la FTFP-CSN dans les usines de papier ont renouvelé leur convention collective, 2 000 membres sont encore en négociation. On sait que cette ronde de négociation est coordonnée au niveau de la fédération.

Le dernier groupe important à avoir conclu une entente est celui des travailleurs de l'usine de Domtar, à Windsor. C'est en effet le 17 décembre, dans une proportion de 52%, que les quelque 800 travailleurs ont accepté les dernières offres de la compagnie; l'exécutif syndical n'avait pas formulé de

recommandation. C'est sur la question des opérations pendant les congés statutaires de Noël et du Jour de l'An que les réticences se sont exprimées. En effet, on se rappellera que les papeteries ont mené durant cette négociation une offensive pour éliminer les arrêts de production pendant ces congés. A Windsor, le statu quo demeurera jusqu'en 1992, alors que le temps d'arrêt de production sera réduit de 56 à 48 heures. Aux yeux du syndicat, les principaux gains se situent au niveau de l'entente sur l'organisation du travail, où on estime que les travailleurs seront mieux protégés.

Par ailleurs, à Alma, les travailleurs d'Abitibi-Price tenaient les 15, 16 et 17 janvier des séances de conciliation. À Donnacona et à Clermont, les syndicats tiennent des assemblées départementales pendant qu'à Bromptonville et à Beauharnois, aucune date de négociation n'est encore arrêtée. Quatre syndicats d'employés de bureau — Donnacona, Clermont, Windsor et Lebel-sur-Quévillon — n'ont pas encore conclu d'entente avec les employeurs.

Enfin, dans six syndicats de travailleurs forestiers, les négociations viennent de se mettre en branle. □

Des anglicismes qui résistent!

Il y a déjà quelques années, un important travail était entrepris pour tenter de modifier nos habitudes langagières qui comportaient plusieurs mots prove-

catalogues reliés directement à l'utilisation du matériel technologique sont rédigés et utilisés en langue anglaise. Cela touche non seulement le secteur privé mais

tre remboursement); **dash board**: tableau de bord; **dispatch**: répartition; **extra charges**: frais supplémentaires; **fan**: ventilateur; **flasher**: clignotant; **foreman**: contremaître; **fuel**: carburant; **gas**: essence; **gasket**: joint d'étanchéité; **hood**: capot; **container**: conteneur; **drum**: baril, fût métallique; **helper**: aide, auxiliaire; **to jam**: bloquer, encombrer; **lift**: chariot élévateur; **over**: surplus, excédent; **to overload**: surcharger; **plywood**: contre-plaqué; **run**: tournée, circuit; **scotch tape**: ruban adhésif; **shop**: atelier; **socket**: douille; **spring**: ressort; **starter**: démarreur; **sticker**: étiquette; **storage**: entreposage; **strap**: courroie; **switch**: échange; **tape**: papier gommé; **to top**: plafonner, placer sur le dessus; **torch**: chalumeau; **transmission**: boîte de vitesse; **tune up**: mise au point; **vise grip**: pince état; **windshield**: pare-brise.

Vous pouvez reproduire ces termes dans

Le français au travail
ça s'impose!

nant de l'anglais. Cette situation pouvait se comprendre par nos contacts quotidiens avec la culture anglaise.

L'introduction d'un langage fortement anglicisé est allée de paire avec l'importation massive d'équipements ou de machines provenant de l'Ontario, des États-Unis ou d'ailleurs.

Et, encore aujourd'hui, l'introduction de nouvelles technologies contribue de façon insidieuse à l'anglicisation des milieux de travail. Les manuels d'instructions, les dépliants et les

aussi, de plus en plus, les organismes du secteur public.

Ainsi, même si plusieurs termes anglais ont disparu de notre langage, certaines de nos vieilles habitudes résistent toujours.

Voici une liste comprenant certains de ces termes et leur traduction correcte: **block heater**: chauffe-moteur; **booster cables**: câbles d'appoint; **buggy**: chariot à plateau; **can**: boîte de conserve; **clutch disk**: disque d'embrayage; **C.O.D. (cash on delivery)**: C.R. (con-

été présenté aux employé-es de la station comme étant la phase II du plan de redressement entrepris l'été dernier pour assurer la relance de l'entreprise.

Ce plan de rationalisation propose, entre autres, la fermeture presque complète du service de nouvelles en confiant une partie importante de l'information à l'agence de presse Nouvelles Télé-Radio (NTR). Les gestionnaires offrent de couper neuf des dix

postes réguliers ainsi que 14 surnuméraires à l'information, deux employés de la discothèque, un des deux techniciens à l'entretien, le poste d'employée de bureau et celui de la conciergerie.

Pour le syndicat, qui regroupe 40 employés réguliers et 45 surnuméraires, la proposition de leurs gestionnaires signifie ni plus ni moins la remise en question de leur accréditation. La présidente du syndicat,

Bienvenue

CLSC Lac Saint-Louis

Le 5 décembre dernier, 24 employé-es du Centre local des services communautaires (CLSC) du Lac St-Louis, à Pointe Claire, à l'ouest de Montréal, ont reçu le certificat d'accréditation de leur nouveau syndicat FAS-CSN. Ce syndicat regroupe notamment les auxiliaires familiales et les employé-es de bureau. Les infirmières et les physiothérapeutes étaient déjà membres d'un syndicat.

C.A. Les Cèdres

Quelques jours après la réception du certificat d'accréditation du syndicat du CLSC du Lac St-Louis, le 19 décembre plus exactement, les 16 employé-es du Centre d'accueil Les Cèdres, situé sur le Boulevard Gouin, à Montréal, ont aussi adhéré à la FAS-CSN. Les employé-es de bureau, de la cuisine, de l'entretien et les préposés aux bénéficiaires font partie de ce syndicat.

vosre journal syndical ou encore les afficher dans vos milieux de travail. Et, si vous voulez avoir l'équivalent français d'anglicismes qui sont souvent employés dans votre milieu de travail, vous pouvez appeler Jacqueline Rodrigue, responsable du dossier de la francisation au Service de l'information à la

CSN, au 514-598-2168. Aussi, l'Office de la langue française a produit plusieurs lexiques terminologiques pour différents secteurs d'activité. Vous pouvez vous les procurer auprès de l'Office ou encore chez l'Éditeur officiel du Québec. □

CKVL-CKOI: de redressement en redressement...

Réunis en assemblée générale spéciale, le 14 janvier dernier, les membres du Syndicat général de la radio (FNC-CSN) CKVL-CKOI ont rejeté à l'unanimité un document de travail soumis par leur employeur, et qui propose d'importantes coupures de postes.

Déposé au début de l'année par les gestionnaires de Radio Futura, les Communications Mont-Royal, ce document de travail a

été présenté aux employé-es de la station comme étant la phase II du plan de redressement entrepris l'été dernier pour assurer la relance de l'entreprise.

Ce plan de rationalisation propose, entre autres, la fermeture presque complète du service de nouvelles en confiant une partie importante de l'information à l'agence de presse Nouvelles Télé-Radio (NTR). Les gestionnaires offrent de couper neuf des dix

Lise Perron, a indiqué que les employé-es ont déployés suffisamment d'efforts l'été dernier pour relancer l'entreprise. Le syndicat avait alors consenti à abolir 11 postes, une opération qui s'était traduite par neuf pré-retraites et deux rachats d'emploi.

En revanche, le syndicat avait obtenu de l'employeur l'ouverture des livres de l'entreprise une fois par année, demande qui lui avait été refu-

sée lors de la négociation de la convention collective quelques mois auparavant.

«Il n'était pas question, à ce moment, d'un plan de redressement en deux temps», a expliqué la présidente. L'assemblée syndicale a donc résolu de rejeter toute autre compression de postes en indiquant que la convention prévoyait des mécanismes si les gestionnaires désiraient aller de l'avant.

Rétablir l'ancienneté: une urgence

La CSN a accueilli sans grand étonnement les recommandations contenues dans le rapport du Comité de travail sur la loi 160, à qui le ministre Marc-Yvan Côté avait confié le mandat d'évaluer les conséquences de l'application de la loi à l'occasion de la grève dans les services de santé à l'automne 1989. Ce comité était présidé par Norbert Rodrigue, qui était assisté de Maurice Lemelin.

Le mandat de ce comité consistait à vérifier si les finalités de la loi ont été atteintes; d'identifier les effets positifs et les effets négatifs de l'application des mesures prévues sur les bénéficiaires, les établissements, les travailleuses et les travailleurs.

La CSN accueille favorablement l'idée de lever la sanction sur l'ancienneté découlant de l'application de la loi 160 et de procéder au rétablissement intégral de l'ancienneté acquise par les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. Toutefois, la CSN considère que le caractère non-rétroactif dans le rétablissement de l'ancienneté cause des torts préjudiciables aux salarié-es; ces torts, en effet, ne pourront jamais être corrigés ou réparés. La CSN déplore aussi que le comité Rodrigue-Lemelin n'ait pas poussé plus à fond son analyse sur les impacts graves et importants des deux autres sanctions de cette loi concernant la non-retenue à la source des coti-

sations syndicales, et la réduction de salaire pour chacune des journées ou partie de journée de grève.

La CSN et ses fédérations n'ont eu de cesse de réclamer le retrait de la loi 160 depuis son adoption, en novembre 1986. Sa constitutionnalité en est d'ailleurs contestée actuellement devant les tribunaux. Cette loi, qui se distingue dans l'histoire des relations du travail au Québec par son caractère particulièrement répressif, comporte une série de mesures profondément néfastes pour les travailleuses et les travailleurs du réseau ainsi que pour

leurs organisations.

De plus, cette loi fait des travailleurs et des travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux des citoyens de seconde zone. Elle les prive en effet de la présomption d'innocence, laquelle est le fondement même de notre système judiciaire.

Par ailleurs, la CSN accueille favorablement l'idée de mettre sur pied un comité consultatif sur les relations de travail dans le réseau. Constitué pour l'essentiel des parties patronales et syndicales concernées, ce comité pourrait éclairer utilement le ministre sur

la problématique du travail et de la gestion des ressources humaines.

Cependant, la CSN ne souscrit pas à l'analyse du comité Rodrigue-Lemelin sur le régime de négociation voulant que celui-ci subisse davantage l'épreuve du temps avant d'être modifié à nouveau en profondeur. À cet égard, la CSN pose un certain nombre de questions: Comment peut-on souhaiter rétablir des relations de travail harmonieuses dans le réseau public si le droit à la négociation des salaires n'existe pas deux ans sur trois? Comment peut-on par-

ler d'équité entre les travailleurs et les travailleuses du secteur de la santé et des services sociaux et les autres groupes de salarié-es si les services essentiels prévus à la loi équivalent à nier le droit de grève conduisant à une non reconnaissance du sens des responsabilités des travailleurs et des travailleuses dans l'identification des services essentiels?

Côté doit agir sans tarder

La CSN souhaite que le ministre Côté agisse sans tarder afin de rétablir l'ancienneté intégrale des travailleuses et des travailleurs du réseau. Des milliers de salarié-es ont été lourdement et injustement pénalisés et continueront de l'être tant que la situation ne sera pas redressée. Le réseau de la santé et des services sociaux constitue un bassin important d'emplois précaires et l'ancienneté s'y acquiert lentement, d'un coup de téléphone à l'autre.

Le rétablissement de l'ancienneté s'avère d'autant plus urgent que le ministre Côté entend procéder à une réforme majeure du système de santé et des services sociaux. Des gestes concrets sont nécessaires pour ramener un climat de confiance dans le réseau, mais surtout pour que les travailleuses et les travailleurs retrouvent leur motivation au travail. □

BÂTIMENTS		Rendement annuel équivalent pour un dépôt unique versé en début de période	
	Valeur des unités au 90/11/30	du 89/11/30 au 90/11/30	du 88/11/30 au 89/11/30
Section diversifiée	\$12,006	-1,00%	13,36%
Section obligations	\$12,048	2,77%	12,17%
Section marché monétaire	\$13,149	12,19%	10,35%
Section actions	\$11,347	-14,56%	15,81%
Section dépôts garantis	de 10,10% à 11,05%, selon les modalités de garantie d'intérêt.		

Un important fournisseur d'Hydro-Québec veut transférer sa production en Ontario

Hommes d'affaires, politiciens et syndicalistes dans une cause commune

L'annonce de la fermeture de la compagnie Crouse Hinds de Granby, prévue pour la fin du mois de mai prochain, a incité les représentant-es des milieux d'affaires, politiques et syndicaux de la région et de la province à concerter leurs efforts dans un but commun: empêcher le transfert de la production locale en Ontario, maintenir à Granby l'entreprise de fabrication de produits lumineux (lampadaires et autres) et sauver les 90 emplois (syndiqués et non-syndiqués) qui y sont rattachés.

Ainsi, à l'issue d'une première rencontre, qui a eu lieu le 9 janvier dans les locaux du Centre de coordination économique de Granby, le commissaire industriel

de la région, M. Michel Cliche, les députés fédéral et provincial de Shefford, MM. Jean Lapierre et Roger Paré, le maire de Granby, M. Mario Girard, le président de la Fédération de la métallurgie CSN, Benoît Capistran et celui du syndicat CSN de Crouse Hinds, Serge Huard, se sont entendus pour mettre sur pied un «Comité de soutien à Crouse Hinds».

Le comité a obtenu la tenue d'une rencontre, ce 21 ou 22 janvier, avec le vice-président canadien de l'entreprise, M. Fred Sanger.

Plusieurs raisons incitent le «Comité de soutien» à entreprendre des démarches afin de convaincre la haute direction de Crouse Hinds, une filiale de la compagnie texane Cooper Industries, de

renoncer à son projet de transférer sa production d'appareils d'éclairage de Granby à sa nouvelle usine de Mississauga, en Ontario. Citons tout d'abord le fait que Crouse Hinds est un important fournisseur de produits d'éclairage pour la société d'État Hydro-Québec et qu'elle compte également parmi ses clients le ministère des Transports du Québec et certaines municipalités de la province; ensuite, la qualité de la production issue de l'usine de Granby, le carnet de commandes qui serait plein, et la rentabilité de l'établissement.

Installée à Granby depuis 38 ans, la compagnie Crouse Hinds compte un grand nombre d'employés qui ont en moyenne 25

ans d'ancienneté. La maison mère, Cooper Industries, est aussi spécialisée dans les

domaines de l'automobile, des équipements pétroliers et des outils. □

Sacré-Coeur ferme 32 lits

Le Syndicat des employés de l'hôpital Sacré-Coeur de Montréal (FAS-CSN) a dénoncé le 13 janvier la décision de la direction de procéder à la fermeture de 32 lits, jusqu'au 31 mars prochain.

Invoquant des raisons de redressement budgétaire, l'établissement voudrait réduire à zéro un déficit qui atteindra 2,5 millions\$ à cette date. Le syndicat, par la voix du vice-président Denis Leduc, dit craindre que cette annonce ne soit suivie d'autres mesures qui auront pour effet de réduire sensiblement les services fournis à la population.

D'ailleurs, le syndicat fait actuellement circuler une pétition auprès des citoyennes et des citoyens desservis par cette importante institution du nord de Montréal. La liste des personnes en attente de soins et de traitements s'établit d'ailleurs à 1 800 noms.

Dans une lettre au premier ministre Bourassa, le syndicat soutient que «lorsqu'on ferme des lits, c'est l'accessibilité à des services de santé qu'on remet en cause et la population qu'on pénalise». □

Bonne nouvelle!

Bonne nouvelle pour les 72 000 ménages locataires de logements sociaux à travers le Québec: le décret gouvernemental augmentant de manière dramatique les loyers de plusieurs milliers de ménages a été déclaré illégal en Cour supérieure le 7 janvier.

Dans un jugement de 34 pages, le juge Louis-Philippe Landry estime que la décision contenue dans le décret promulgué le 28 février 1990 par le gouvernement est «arbitraire, déraisonnable et non appuyée sur des données pertinentes.»

Suite à cette décision, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, le FRAPPRU, qui lutte contre ce décret depuis son adoption, demande au ministre responsable Claude Ryan de ne pas porter le jugement en appel, de rembourser l'ensemble des locataires injustement pénalisés et d'ouvrir un véritable débat public sur les loyers dans les logements sociaux.

Le gouvernement avait présenté son décret à la sauvette sous le prétexte d'agir rapidement en raison des échéances des baux. □

FNEEQ: une importante décision de la Commission d'accès à l'information

Pas si privé que ça!

La Commission d'accès à l'information a rendu, le 19 décembre dernier, une décision qui réjouira les membres de la CSN. Le litige tire son origine d'une requête du Syndicat des professeurs et bibliothécaires de l'École secondaire privée Notre-Dame-de-Lourdes pour avoir accès aux états financiers et aux rapports financiers annuels de leur institution, ce à quoi celle-ci se refusait, tout en cherchant à imposer aux syndiqués une augmentation de leur tâche. La FNEEQ a

porté la cause devant la Commission d'accès à l'information et la commissaire Thérèse Giroux lui a donné raison.

L'employeur invoquait, entre autres, son statut d'institution privée pour se soustraire à l'application de la Loi sur l'accès à l'information. Une prétention que conteste la commissaire: les institutions déclarées d'intérêt public, dit-elle, sont assujetties à la loi, comme le sont les établissements d'enseignement supérieur financés à plus de 50% par les

fonds publics, ainsi que les commissions scolaires, les cegeps et l'Université du Québec.

«Cette décision ne peut tomber à un meilleur moment, a déclaré Denis Choinière, président de la FNEEQ. Avec la récession qui commence, les employeurs seront nombreux à invoquer leur piètre situation financière pour exiger des reculs. De plus, ça permettra aux syndicats d'appliquer les propositions adoptées par le dernier congrès de la CSN.» □

Petit voyage dans la nuit des temps

NDLR: Notre camarade Pierre Vadeboncoeur, conseiller syndical à la CTCC-CSN de 1950 à 1975, écrivain et essayiste, commence cette semaine une chronique qui paraîtra désormais à chaque édition.

Une chronique dans laquelle il nous livrera ses réflexions et commentaires sur divers sujets d'actualité, certes, mais également, à l'occasion, quelques *Regards* sur le passé.

C'est avec grand plaisir que *NOUVELLES CSN* lui ouvre ses pages.

Je vous transporte vers le début des années trente. De gigantesques événements avaient lieu ou se préparaient dans le monde et ici. La Révolution russe n'avait que quinze ans. La Crise économique sévissait dans un effrayant délabrement des sociétés, même les plus riches. Adolf Hitler accédait au pouvoir en Allemagne. À Montréal, la misère était grande. Mais pour ma part, je n'en connaissais pas grand-chose. J'étais au collège, dans un milieu protégé.

Les Jésuites, qui dirigeaient le collège Brébeuf, que je fréquentais, étaient pour nombre d'entre eux d'excellents éducateurs. Vous voici donc avec moi dans ce collège, à Montréal, vers 1933 ou 1934. Ce n'était pas comme aujourd'hui dans les polyvalentes: un même groupe

d'élèves commençait dans la classe dite d'Éléments latins à douze ans pour terminer à dix-neuf ans en classe de Philosophie II, comme une même famille. L'enseignement, sur huit ans, était complet: français, un peu d'anglais, langues mortes (latin et grec), littérature, mathématiques, sciences, philosophie, religion. Cette formation non spécialisée n'a pas eu d'équivalent depuis en éducation. La Révolution tranquille l'a remplacée plus ou moins par le système américain, que les Américains eux-mêmes critiquent...

N'allez pas croire que

Même pour l'enseignement de l'histoire et par conséquent de la politique, une certaine liberté de pensée était bien accueillie par les profs. On pouvait s'enthousiasmer pour la Révolution française et pour la Rébellion de 1837 et je ne m'en privais pas.

Une certaine discipline était imposée par ailleurs, de façon générale. Les Jésuites, eux-mêmes formés par douze années d'étude et d'exercices dans leur Ordre, avaient la main plutôt ferme. On ne pouvait pas faire n'importe quoi. On avait à répondre de ses actes. Mais cette discipline, du reste pas trop

talentueux de la classe, se comparant peut-être avec avantage même à Pierre Elliot Trudeau, car en un sens il était plus universellement doué, notamment quant à certains aspects de la culture (littéraire, philosophique, artistique). Trudeau, bien entendu, était un type brillant, plus brillant que son rival, et plein d'esprit, et très habile. Une chose était frappante: c'est que, malgré le fait que par ses talents et sa personnalité, il dominait avec évidence cette classe, personne ne le détestait. Les élèves l'admiraient sans l'envier. Je surprendrai peut-être des gens en disant qu'il avait, malgré ses dons, une authentique modestie.

Il y avait aussi Pierre Laporte, dont la présence juste à côté de Trudeau sur la photo ci-contre est saisissante. Laporte était quelqu'un de robuste, intelligent à sa manière, énergique, mais d'un esprit un peu gros. Ensuite, Gilles Lamontagne, mais comment avoir beaucoup à dire d'un lieutenant-gouverneur?... Puis Jean de Grandpré, que nous aimions bien, plus tard président de Bell Canada (\$800,000 d'émoluments par année) après avoir été président de ma classe en 1938... Enfin Guy Viau, l'esprit le plus fin et possédant le plus vif sens des arts, plus tard étudiant de Borduas et ami de ce dernier, et destiné à une trop brève carrière dans les arts. Il disparut en 1970.

Excusez la rapidité de ce survol, mais c'est la faute au journal!

Pierre Vadeboncoeur



Deuxième rangée, troisième à partir de la gauche: Pierre Elliot Trudeau. Juste derrière lui, le troisième de la troisième rangée: Pierre Laporte. À droite du professeur, Pierre Vadeboncoeur.

l'enseignement, même philosophique, était abusivement autoritaire. Les meilleurs professeurs jésuites invitaient au contraire à la discussion, respectaient cette liberté, permettaient de défendre un point de vue non doctrinaire et même sceptique. Je garde surtout des quatre dernières années du cours (les plus importantes) le souvenir global d'une belle ouverture.

tracassière, nous nous y conformions sans y penser, quitte à lui faire des accrocs sans doute également nécessaires.

Je vous présente ma classe.

J'ai passé huit ans dans cette institution avec les mêmes camarades ou à peu près. Voici les noms de quelques-uns. Par exemple un fils d'ouvrier de Sorel, Denis Noiseux, probablement l'élève le plus

Einstein, Freud et la paix

Soyons un peu rétro.

1932. Sigmund Freud et Albert Einstein échangent une correspondance. Thème imposé à ces esprits hors du commun par la Société des Nations : «*Pourquoi la guerre?*» On en fait deux éditions, française et allemande, qu'Hitler interdira en 1933.

Nos deux génies ont noirci de nombreuses pages et ces lettres se sont vendues à un prix fort chez Sotheby's, à New York, en décembre 1990. La question que pose Einstein est simple : «*Existe-t-il un moyen de délivrer l'homme de la fatalité de la guerre?*»

Freud répond que l'homme est doté d'un instinct de destruction aussi fort que son instinct de préservation : «*Il n'y a aucune perspective de se débarrasser de l'instinct agressif.*» Mais, rapporte l'agence France-Presse, Freud ne nous laisse pas dans le noir complet : «*Tout ce qui sert à promouvoir le développement culturel travaille contre la guerre.*» Ils n'auraient donc pas tout à fait tort, les critiques du gouvernement canadien qui fulminent contre les compressions dans une entreprise culturelle comme Radio-Canada et contre les crédits dodus pour une expédition dans le Golfe Persique.

Soyons un peu naïfs. Demandons au collectionneur de ces lettres autographiées d'en établir une version compréhensible à Saddam Hussein, à George Bush, à Mikhaïl Gorbatchev et à toutes les têtes dirigeantes. Ce n'est pas parce qu'on sait lire qu'on comprend!

Alors, comment s'y prendre pour conjurer la guerre à une époque où, par pragmatisme, on semble s'entendre sur une désescalade nécessaire dans la course

aux armements? Il y aura toujours des mercenaires - ceux qu'un rapporteur des Nations unies à Genève appelle des «*criminels indépendants*» — pour attiser les beaux feux en voie de s'éteindre. On a promptement oublié l'avertissement que lançait Eisenhower, en fin de mandat, contre les menées du complexe militaro-industriel.

Tout de même, il s'est trouvé un élu au Congrès des députés du peuple (URSS), G. Arbatov, pour relancer le débat sur les dépenses excessives et sur l'urgence de projets essentiels au mieux-être de la société civile. Les Suisses ne viennent-ils pas de démanteler une armée clandestine de 400 hommes (P-26) qui se donnait pour mission d'organiser la résistance à un «envahisseur», et une service de renseignement (P-27), également clandestin, qui se cachait derrière une société spécialisée dans la technologie médicale?

Au siège de l'ONU, à New York, trône un obélisque de deux mètres. L'inscription en quatre langues souhaite : «*Que la paix règne sur la terre!*». De tels obélisques, il en existe 63,000 répliques dans au moins 80 pays! Au Parc

Gorki, à Moscou, au Mont Fudji (Japon). Le Pape en a un devant lequel il peut méditer. Paul McCartney aussi, selon *North America News*.

«*Il y a huit fois plus de soldats que de médecins dans les pays en voie de développement. De toute évidence, la pauvreté de leurs économies n'a pas constitué un obstacle à la richesse de leurs armées*», notait le printemps dernier un rapport du Programme des Nations unies pour le développement. Depuis 30 ans, toujours selon cette même source, les budgets de défense ont augmenté trois fois plus rapidement dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés.

Le syndrome de l'espoir n'est pas à réprimer. On parle beaucoup moins de la Guerre des étoiles. Les syndicats ont pris au sérieux, dans la plupart des cas, le dilemme qui se pose à eux : conserver des jobs lucratifs, mais semeurs de destruction, ou répondre davantage aux besoins véritables d'une société qui a acquis la capacité de s'autodétruire.

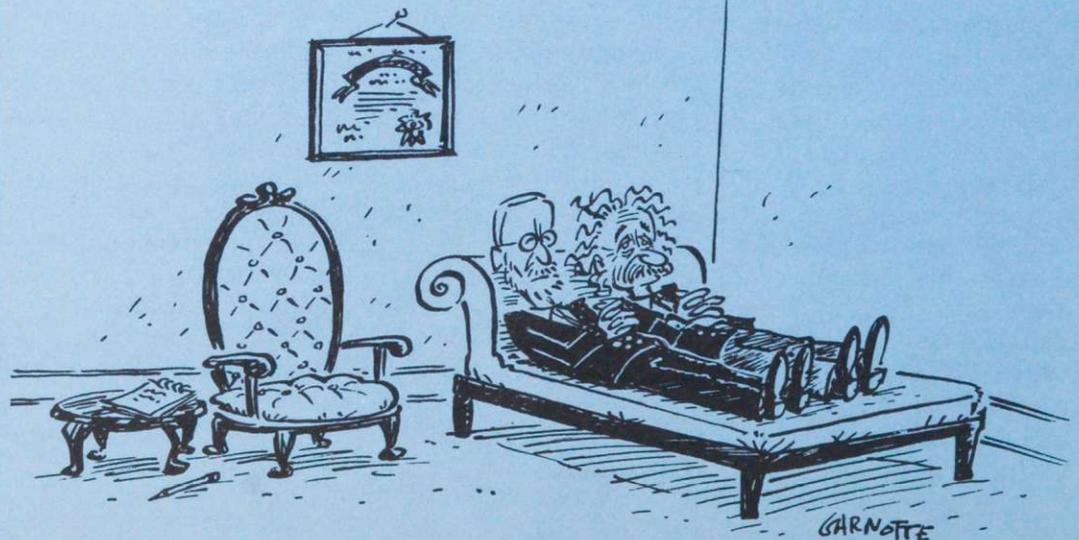
L'analyste Jocelyn Coulon a signalé dans une série d'articles parus dans *Le Devoir* (juin 1989) que le Japon,

deuxième puissance économique du globe, est sur le point de devenir une «*superpuissance militaire*». Dans le *New York Times* du 12 décembre 1990, l'écrivain Karel von Wolferen dit déceler la faille : l'absence de contrôle efficace exercé sur ces forces armées par le pouvoir politique de Tokyo.

Les forces armées japonaises viennent au sixième rang dans le monde et leur budget, au troisième rang. On croyait pourtant l'article 9 de la Constitution japonaise suffisamment explicite pour éviter une remilitarisation. La réalité fait plutôt de la voie vers la paix une course à obstacles, j'en ai bien peur. L'on sait comment les affrontements d'envergure régionale sont nombreux dans le monde et souvent bien implantés : Libéria, Amérique Centrale, Ulster, Arménie, Érythrée, Palestine, etc.

Au risque d'en faire un complexe, il faut tenter de donner tort à Freud afin que le génie des Einstein serve finalement à autre chose qu'à faire péter la planète; de préférence, il devrait enrichir les cultures.

Clément Trudel



LES AUTRES



Maroc

Du sang pour Hassan

Avec cinq millions de personnes privées d'emploi et plus de 12 millions d'autres vivant dans un état de pauvreté absolue avec un revenu inférieur à \$370 par an, le Maroc est un volcan en ébullition, un bûcher qui ne demande qu'à s'embraser. Le 14 décembre, la convulsion s'est produite.

À l'appel de l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM) et de la Confédération démocratique du travail (CDT), la grève générale a été déclenchée. Beaucoup de revendications, entre autres le doublement du salaire minimum, mais surtout, «engager le combat pour la liberté et la démocratie». Le débrayage, en raison du climat de terreur engendré par le régime, fut à demi réussi; mais la violence a éclaté dans les grandes villes du pays. Profondément touché par les scènes des devantures de banques fracassées, des hôtels pillés, des limousines qu'on ne respectait plus, le bon roi Hassan, comme lors de la grève de 1981 ou des «émeutes pour le pain» de 1983, a ordonné qu'on tire dans le tas. Bilan : une centaine de morts, près de deux cents blessés et 670 arrestations. Ont suivi des procès en chaîne où les sentences sont tombées dru: de un à sept ans d'emprisonnement pour des dizaines de jeunes manifestants. Quelques semaines plus tard, le bon roi Hassan a voulu panser quelque peu les plaies en annonçant que le salaire minimum des ouvriers et des travailleurs agricoles augmentera de 15%. L'émeute, sur le plan international aura pourtant marqué des points en rappelant au monde entier l'existence

de l'un des plus anciens prisonniers politiques, Abraham Serfaty, embastillé depuis 1976, et en réactualisant le vieux slogan qui veut que «le Maroc moderne, c'est des flics et la répression».



Grèce

Une grève pour le droit de la faire

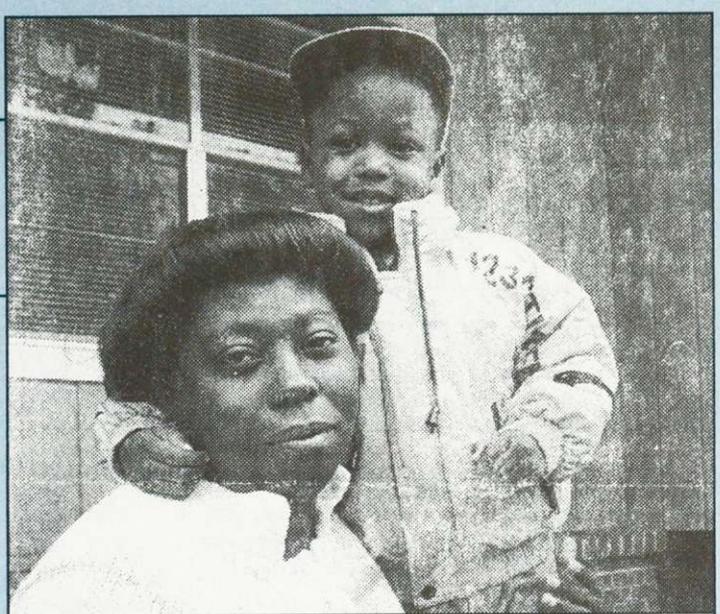
Les 5 et 6 décembre derniers, la Confédération générale des travailleurs grecs (1,7 millions d'adhérents) déclenchait une grève générale pour marquer son opposition absolue au projet de loi de réforme du droit de grève présenté par le gouvernement conservateur de Constantin Mitsotakis. Pour le législateur, une grève devra dorénavant être approuvée à bulletin secret en présence d'un juge. Le projet prévoit également que les grévistes pourront être licenciés si le conflit est déclaré illégal ou s'il y a occupation des locaux. De plus, des services minimum devront être assurés. Belle vengeance de la bourgeoisie grecque qui entend faire payer cher aux syndicats les trois semaines de débrayage qui ont paralysé le pays en septembre.



Panama

La botte américaine

Au début décembre, des milliers de fonctionnaires du Panama déclenchaient une grève générale. La réponse de Guillermo Endara fut aussi brutale que celle qu'aurait pu lancer son prédécesseur Noriega : le licenciement sans exception des



Rose Mary Willard, gréviste ce Delta Pride Catfish.



États-Unis

Quinze poissons à la minute

Depuis septembre, 500 des quelque 1200 employé-es de Delta Pride Catfish, un géant dans l'industrie de l'apprêt du poisson, mènent une dure lutte pour une augmentation salariale, et aussi des conditions de travail décentes. Dans cette petite ville d'Indianola, dans le Mississippi, l'industrie alimentaire centrée sur le poisson a remplacé les traditionnels champs de coton suite à la mécanisation des récoltes survenue dans les années soixante. Mais si les secteurs d'emploi ont changé, les rapports de domination et d'exploitation sont toujours les mêmes. Ainsi, chez Delta, la direction est blanche et masculine. Sur les lignes de dépeçage, ce sont des femmes noires que l'on retrouve. Les cadences sont infernales : quinze poissons à la minute; les salaires minables : en moyenne \$4.05 l'heure. Et puis, il y a l'arrogance : des surveillants de production qui, chronomètre en main, très près de l'ouvrière, attendent l'erreur qui entraînera le congédiement. Aller à la salle des toilettes est un luxe chez Delta : six absences de cinq minutes par semaine! Trois manquements à la discipline à ce chapitre entraînent une suspension d'une journée; trois récidives, le renvoi. Et puis, il y a les accidents de travail, les maladies industrielles engendrées par les cadences rapides, le froid. Chez Pride, aucune considération n'est accordée aux travailleuses pour ce qui est des horaires de travail. Et beaucoup de celles-ci sont mères célibataires, comme Rose Mary Willard, qu'on obligea à travailler de nuit, malgré ses sept années d'ancienneté et ses trois enfants, dont un est épileptique. Larry W. Joiner, président de Delta Pride, commente ainsi les critiques adressées à ses administrateurs : «ce sont tous des professionnels».

Dernière heure: un règlement, très satisfaisant à tous points de vue, est intervenu. Le vote de retour au travail a été pris à l'unanimité moins un.

milliers de grévistes! Les principaux dirigeants syndicaux ont annoncé qu'ils entraient dans la clandestinité par crainte de la répression. Mais le coup de force d'Endara ne pourra longtemps calmer l'exaspération que fait naître l'occupation

militaire américaine : depuis le mois d'août, quatre tentatives de putsch ont été signalées. L'aide financière annoncée par le président Bush se fait toujours attendre et la moitié de la population crève dans des bidonvilles.

Luc Gosselin

Le saccage de Radio-Canada (suite)

Au moment d'écrire ces lignes, début janvier, tout indiquait que le petit comptable promu président de Radio-Canada, un certain Gérard Veilleux, n'allait d'aucune façon revenir sur sa décision.

Pas plus que le gouvernement fédéral n'allait bouger. Il demeurerait figé dans ce qui est de plus en plus une fiction, l'autonomie de Radio-Canada.

Une fiction parce que le même gouvernement sabrait dans les subventions indispensables et qu'il y avait nommé une de ses créatures, issue du Conseil du trésor, le ministère justement chargé des compressions budgétaires.

Le ministre responsable, Marcel Masse, faisait en même temps la preuve, si besoin était, de son absence et de son inutilité.

Seul signe encourageant dans ce lamentable dossier, les réactions unanimes des Canadiens et des Québécois, majoritairement hostiles à ce saccage, selon un sondage.

Selon un autre sondage, invités à choisir entre l'envoi de troupes dans le golfe Persique et le maintien du budget de Radio-Canada, 50% des citoyens canadiens optaient pour le maintien du budget.

Depuis des années, les gouvernements fédéraux successifs accablent Radio-Canada de tous les maux et les télédiffuseurs privés font un travail de sape. Il est tout de même encourageant de constater que les Canadiens et les Québécois n'ont pas été dupes.

Il demeure que pour le moment, c'est là une victoire morale, pour reprendre une expression combien de fois consacrée. Et le tort fait est considérable.

Comme prévu, les médias privés empruntent peu à peu la même voie et commencent eux aussi à couper dans les budgets des services de l'information, des budgets souvent à la limite de la décence.

L'effet d'entraînement, dans cette descente aux enfers de la médiocrité, ne s'est pas fait attendre.

Nous serons désormais moins bien informés et c'est, ce partant, notre qualité de vie démocratique qui en souffrira. Et c'est, évidemment, les plus mal-pris, les citoyens de l'Est du Québec, les Acadiens et les Franco-canadiens qui seront sans voix.

Dans ce dossier, la majorité des médias francophones auront été au-dessous de tout en se contentant de retransmettre bêtement les propos les plus faux des autorités.

Ainsi, le gouvernement fédéral s'est appuyé sur le groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la politique de la radiodiffusion pour justifier la fermeture de stations, alors que le rapport du groupe recommandait, au contraire, d'augmenter les

ressources desdites stations dans le secteur de l'information.

Ainsi, la ministre fédérale responsable de l'Est du Québec, Mme Monique Vézina, évoquait, fin décembre, la possibilité de «*redistribuer les coupures plus adéquatement dans les autres régions du Québec.*»

Mais où? Il ne reste plus que deux stations de télévision de Radio-Canada au Québec: la tête du réseau français, à Montréal, et la station dite régionale de Québec dont le rôle est confiné désormais à l'information.

Bel exemple de propos tout à fait vides de sens auxquels même *Le Devoir* accordait du crédit.

Dans le même article, repris dans tous les médias, Mme Vézina suggérait «*d'examiner des alternatives en regardant du côté du privé, des affiliés ou des coopératives de services.*»

Voyons voir le privé. CHAU, la télévision de Power dans la Baie-des-Chaleurs, ne dispose que de deux ou trois journalistes qui, traditionnellement, font également toutes autres sortes de choses, dont les relations publiques de la station.

CFER, la station privée de Vidéotron à Rimouski, dis-

pose d'une demi-douzaine de journalistes.

Aucune de ces stations ne dispose de correspondants dans la région. Toutes deux, enfin, sont affiliées au réseau TVA.

Il faudrait voir comment madame la ministre pourra les forcer à embaucher des journalistes, à ouvrir des bureaux dans la région et à changer d'affiliation en renonçant aux cotes d'écoute de Télé-Métropole.

La situation est pire en ce qui concerne la seule affiliée de Radio-Canada dans le territoire, CKRT, de Rivière-du-Loup. Elle ne dispose d'aucun service des nouvelles et repiquait les bulletins de CJBR-TV, la station de Radio-Canada à Rimouski.

Mieux encore, CJBR devait couvrir la région de Rivière-du-Loup.

Même déplorable situation chez une autre affiliée, CKRS, de Jonquière, qui se dit intéressée à racheter les trois stations fermées par Radio-Canada dans l'Est. Sa performance était si pauvre que Radio-Canada maintenait un journaliste au Saguenay-Lac-St-Jean pour alimenter le réseau en nouvelles venant de cette région.

Enfin, on pourrait effectivement mettre à contribution les télévisions communautaires. Celle de Cap-à-l'Aigle, par exemple, réussit à faire 15 minutes de nouvelles quotidiennes dans Charlevoix alors que les stations privées de Rivière-du-Loup, dont c'est le territoire publicitaire, ne font à peu près rien.

Le hic, c'est que le gouvernement québécois a coupé les vivres il y a quelques années à cette télévision alternative dont le rapport Caplan-Sauvageau suggérait qu'elle fasse partie intégrante du système canadien.

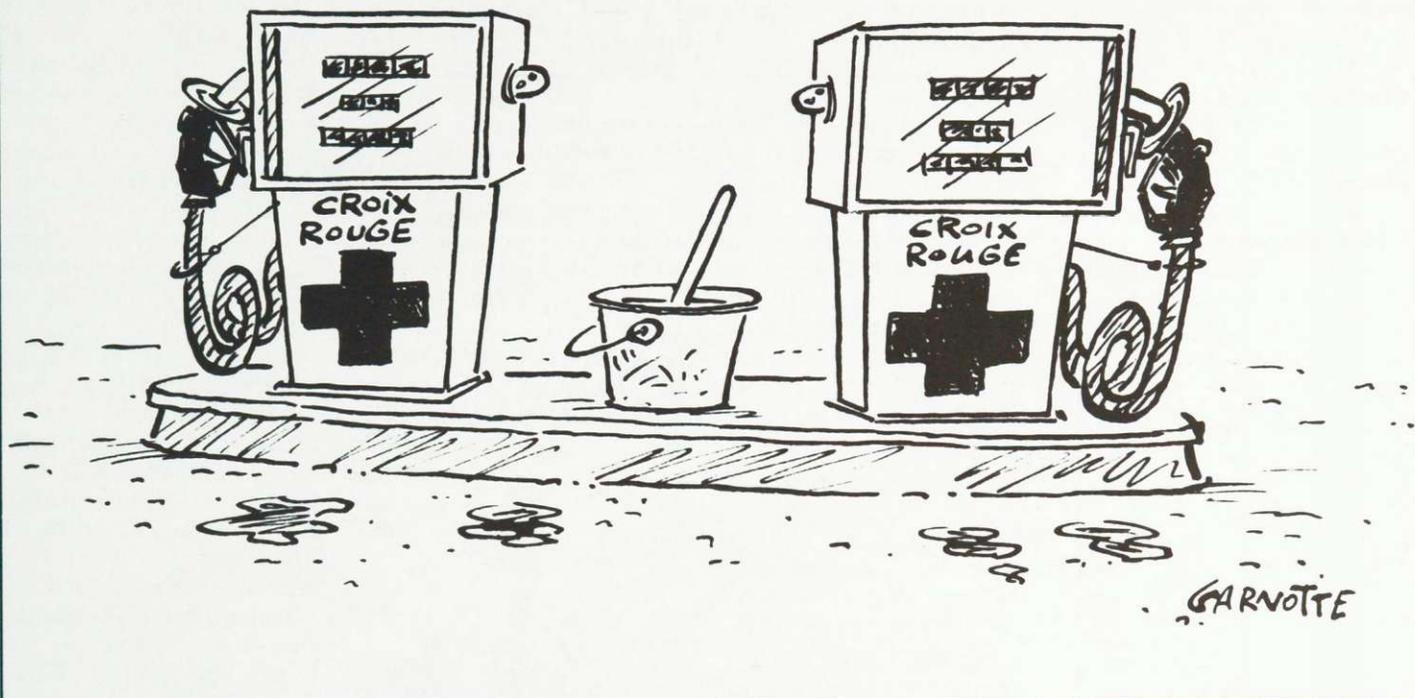
Voilà, entre autres, ce qu'on aurait pu lire et entendre si les médias informaient sur l'information.

Jacques Guay

L'ÉMONDEUR
VEILLEUX :



LE COÛT À LA POMPE ...



Un ouvrage utile

de Roch Denis sous le titre: *Québec: dix ans de crise constitutionnelle*.

On a beaucoup fait état de la patience de bénédictin nécessaire à la réalisation d'un ouvrage comme celui du professeur Denis, du département de sciences politiques de l'UQAM. À raison, je crois, car il s'agit d'une publication d'un genre plutôt particulier, dont la grande qualité serait d'être utile, dans le sens premier du terme. Ce qui est déjà quelque chose. (Le recteur Claude Corbo ayant à plusieurs reprises insisté sur la chose lors du lancement, ajoutons que M. Denis est aussi président de son syndicat CSN, le SPUQ, affilié à la FPPSCQ).

Qu'en est-il exactement?

Roch Denis a colligé, en effectuant des choix judicieux, les principales pièces qui ont servi au débat consti-

tutionnel au cours des dix dernières années. Un ouvrage de référence donc, puisqu'on le consultera plusieurs fois afin d'aller aux sources. J'ai moi-même fait l'expérience, il y a quelque temps, de perdre au moins une heure avant de mettre la main sur le texte de l'Accord du Lac Meech. Ce document, avec d'autres, se retrouve dans ce volume.

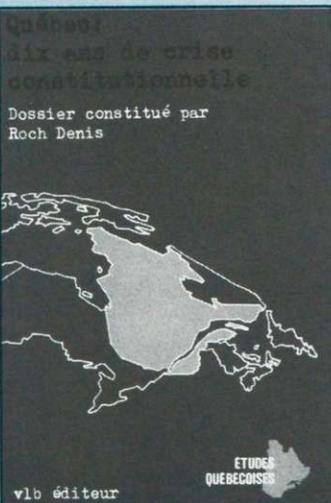
On y trouvera aussi les positions des centrales syndicales, des extraits de discours d'hommes et de femmes politiques — par exemple la lettre de démission de Lucien Bouchard — le tout regroupé sous trois grands chapitres: Lendemain référendaires et crise nationaliste; L'enjeu constitutionnel; Où va le nationalisme. De fait, les quelque 300 pages de cet ouvrage vous permettront de vous départir d'environ trois

kilos de documents qui traînent un peu partout, en vous permettant de vous y retrouver rapidement.

On y trouve même un enseignement. Sur le danger de l'écriture. En 1985, le réputé chroniqueur Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*, annonçait la mort du rêve souverainiste. «Des hommages rituels seront toujours présentés à la souveraineté comme source d'inspiration, mais ces déclarations de fidélité deviendront aussi rares qu'insincères: des phrases creuses, un tribut verbal à ce qui s'en est allé sans avoir jamais existé; et non plus une ligne directrice pour l'action...». Il concluait: «Le rêve souverainiste est mort pour notre génération.»

Le risque de l'écriture? Elle reste.

Michel Rioux



Dossier constitué par Roch Denis

Québec: dix ans de crise constitutionnelle.

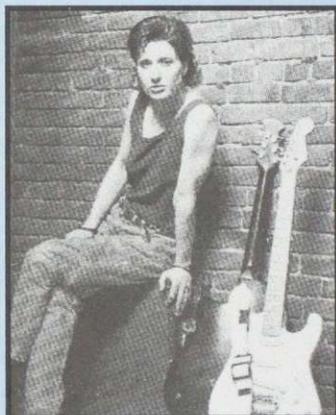
Dossier constitué par Roch Denis. vib éditeur. 312 pages.

L'éditeur Jacques Lancontôt de vib qui, décidément, se livre depuis quelques mois à un effort manifeste pour alimenter le débat public sur la question nationale, vient de récidiver en publiant les derniers travaux

Térez Montcalm et Chanson Plus Bifluorée

Térez Montcalm

Agée de 27 ans et originaire de **Tétreaultville**, un quartier du sud-est de Montréal, **Térez Montcalm** s'est donc pointée au **Club Soda**, le 6 décembre, dans le cadre de la série **Tandem** de l'**OFQJ**, avec un bagage musical somme toute assez hétéroclite. C'est que **Térez Montcalm**, une *blueseuse* et une *rocheuse* dans l'âme, a conservé d'un frère âgé de 42 ans et amateur de musique, un héritage assez impressionnant de la belle chanson française, ainsi que de la chanson de variétés.



L'auteure, compositrice et guitariste à la voix éraillée a effectivement servi avec beaucoup d'émotions et de talent un assemblage de compositions personnelles, parfois *bluesées* et *jazzées*, dont *Douce Lumière* et

Les *FrancoFolies* de Montréal, qui ont eu lieu du 31 novembre au 9 décembre derniers, demeurent une occasion rêvée pour découvrir de nouveaux artistes francophones. Ainsi, le pendant québécois des *FrancoFolies*, qui ont vu le jour il y a une douzaine d'années à La Rochelle, en France, ont notamment révélé la Montréalaise **Térez Montcalm** et le quatuor vocal humoristique gardois **Chanson Plus Bifluorée**.

Montréal, auxquelles sont venues s'ajouter des interprétations de blues connus et des classiques de la chanson française, dont *Ne me quitte pas* de **Jacques Brel** et d'autres de **Charles Aznavour** et **Serge Lama**. Accompagné par un excellent contrebassiste, le spectacle de la chanteuse et guitariste **Térez Montcalm** est absolument à voir.

Chanson Plus Bifluorée

Après la performance de **Térez Montcalm**, les personnes présentes au **Club Soda**, siège social des célèbres *Lundis des Ha!Ha!*, ont joyeusement déliré ce soir-là grâce à l'humour ravageur et vitriolique de **Chanson Plus Bifluorée**. Avant de fusionner pour une première fois



Chanson Plus Bifluorée: Robert Fourcade, Xavier Cherrier, Michel Puyau et Sylvain Richardot.

leurs talents dans le quatuor vocal **Chanson Plus Bifluorée**, lors d'un soir de réveillon il y a déjà six ans, au **Titoit de Titus**, de **Nîmes**, **Robert Fourcade**, **Xavier Cherrier**, **Sylvain Richardot** et **Michel Puyau** consacraient depuis quelques années déjà leur énergie à dérider nos cousins français en oeuvrant dans **Le Mécanophone** et **Le Gong du Balayeur**.

Sur scène, les quatre chanteurs et humoristes, «héritiers spirituels des *Frères Jacques*», écrit-on, nous ont fait rire aux larmes. Il faut entendre leurs versions hilarantes et modifiées de *L'internationale*, de *El Sponsor Pasa ...* de **Simon et Garfunkel**, de *La Mer* de **Trenet**, du *Mystère des voix du...Gard*, leur *Moteur à explosion*, et plusieurs autres. Le quatuor (une basse, deux barytons et un ténor), qui a effectué son premier séjour en terre nord-américaine, a eu ainsi l'occasion de présenter un spectacle jusque-là rodé en Europe et démontrer que leur humour passait bien ici. À la prochaine, cousins...

Michel Crête

Intemporel

Blind Faith

Il y a de ces disques qui survivent aux modes et aux courants musicaux. Le seul album du groupe anglais **Blind Faith**, paru au tournant des années 70 est l'un de ceux-là. Créatif et présentant de très belles mélodies aux accents blues et jazz, ce disque a fortement influencé la musique qui a suivi cette période.

Blind Faith a été formé à une époque où des musiciens établis se réunissaient

au sein de *Supergroups*. C'est ainsi que **Eric Clapton**, **Steve Winwood**, **Ginger Baker** et **Rick Grech** jouèrent ensemble quelques mois en 1969, le temps d'enregistrer un disque mémorable et de donner quelques spectacles en sol américain.

En plus des classiques qu'il nous a laissés, dont *Can't Find my Way Home*, et la première composition parole et musique de

Clapton *Presence of the Lord*, **Blind Faith** a pour ainsi dire scellé ce que

plusieurs qualifient de décennie la plus imaginative: les années 60.

Louis-Serge Houle



Débat-on?

A la rubrique des «Monuments nationaux», dans les pages jaunes du catalogue des gloires incontournables du riche folklore québécois, on signale la présence des Petits chanteurs du Mont-Royal, du sirop d'érable de la Beauce, de la ceinture fléchée tricotée serré, du Père Gédéon et de la Poune, des petits poissons des chenaux et de la gibelotte de Sorel, de Maurice Richard et des petits Simard, des carrioles et du «Minuit, Chrétiens».

On trouve aussi Jean V. Dufresne, du *Journal de Montréal*. V. pour Victor, m'a confié quelqu'un qui le connaît depuis un siècle. Pendant quarante ans, il a livré des faits et croulé sous des prix: à *La Patrie*, au *Montréal-Matin*, au *Nouveau Journal*, à *La Presse*, au *Devoir*, et plutôt deux fois qu'une à chaque endroit. Il chronique, maintenant. C'est-à-dire qu'il rapporte l'ensemble des nouvelles qui circulent. Ne pas confondre, cependant, avec le sens médical du mot, qui s'applique aux maladies qui durent longtemps.

Dans une récente chronique, Jean V. sonnait la même charge au clairon que les autres bonzes et bonzesses de l'éditorial et de la chronique, déplorant en quelque sorte le manque de ce *standing*, si prisé dans certains salons ultramontains, qui entacherait la Commission Bélanger-Campeau. Cette atteinte au bon-chic-bon-genre serait le fait de certains commissaires, dont le principal tort serait d'oser débattre avec certains témoins et d'afficher trop clairement leurs couleurs souverainistes.

Quoique Jean V. ne connaisse pas ce dont il parle — *«J'avoue n'avoir pas suivi sur le vif les délibérations de la Commission...»* — précise-t-il au départ, il ne s'en prononce pas moins *urbi et orbi*, comme le font d'ailleurs ses congénères. Avec eux, il déplore que les opinions de certains témoins fassent l'objet de discussions et de réactions parfois vives. C'est d'ailleurs — ô ironie — dans une publication qui porte le nom de *Journal des débats* que sont reproduits les travaux de cette Commission où il ne siérait pas de débattre...

Jean V. a sans doute la nostalgie de ces Commissions royales qu'il fréquentait sans doute au milieu du siècle, dont les commissaires devaient prendre un bain quotidien d'empois chinois pour

soutenir un port jamais assez hiératique. Manifestement, les beaux esprits préfèrent le soliloque au débat et élèvent la neutralité au rang de vertu théologale.

Gérald Larose, estime Jean V., a eu tort de contredire Jean Chrétien, qui affirmait que la souveraineté ne profiterait qu'à 2 000 bourgeois. Suspects parce que convaincus et regardés de haut parce que porteurs de décisions prises démocratiquement dans leurs organisations, les Béland, Proulx, Larose, Pagé, Laberge et autres seraient davantage agréés comme commissaires crédibles s'ils avaient laissé à la porte leurs convictions, un peu comme d'autres le font en d'autres lieux avec leurs souliers.

Jean V. reproche surtout à sa «*démocratique centrale syndicale*» de ne pas «*l'avoir consulté avant de choisir la voie de l'indépendance.*» D'une part, si Robert Bourassa consultait quotidiennement Claude Ryan à l'époque où ce dernier tenait audience au *Devoir*, la pertinence que Gérald Larose fit de même avec Jean V. ne s'impose pas d'elle-même. D'autre part, tous les syndicats de journalistes encore actifs dont il fut membre étaient présents au dernier congrès de la CSN.

Mais peut-être Jean-V. préfère-t-il le style de la Commission présidée par Keith Spicer, cette grand-guignolesque machine à coudre inventée pour rapiécer le tissu canadien? Commencé en Nouvelle-Écosse où il n'y avait pas assez de francophones pour qu'on parle français, poursuivi à Saint John, New Brunswick, et relayé par satellite — et par inadvertance en anglais seulement — dans toutes les chaumières canadiennes et québécoises, le Forum empruntait parfois les allures de ces «*freak shows*» qui ont sévi à une époque, quand on faisait faire sur scène des pitreries à des déficients mentaux. Il me semble que Jean V. pour Victor, avec la notoriété qui est la sienne,

devrait rappeler au président Spicer que la charité chrétienne a encore sa place et que, de plus, il n'a vraiment pas intérêt à présenter trop de ces spectacles sur la scène de l'unité canadienne.

Ce pourrait bien être la dernière scène.



Michel Rioux

ÊTES-VOUS EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

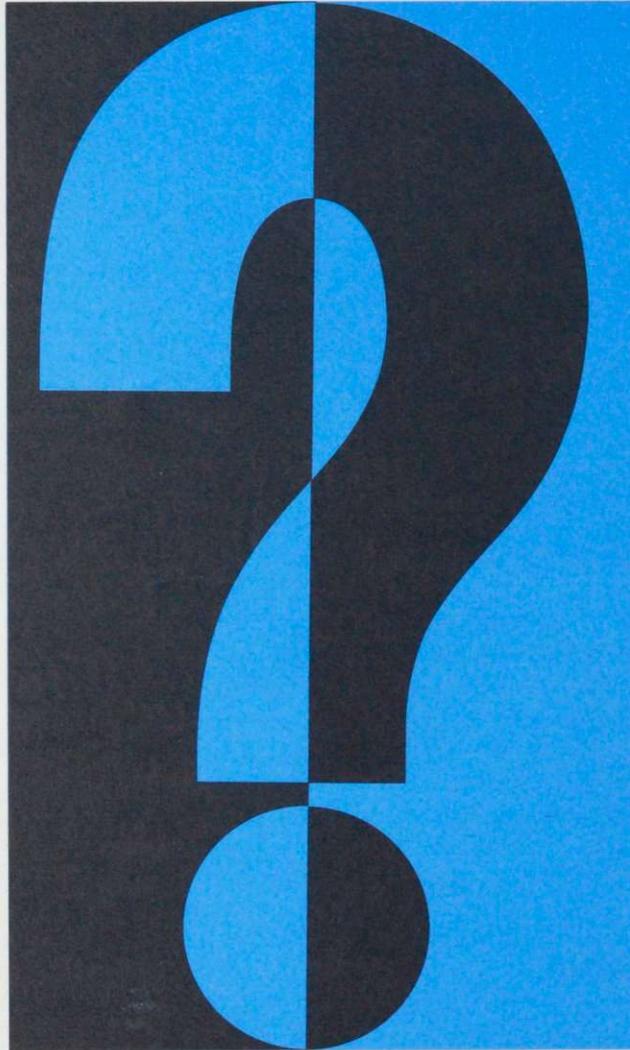
Semaine du 21 janvier:
Fédération du commerce

Semaine du 28 janvier:
Fédération de la métallurgie

Semaine du 4 février:
FPPSCQ, FTPF, FEESP
et FNEEQ

Semaine du 25 février:
FAS et FNC

10-25 février
CSN-Construction



Les 245,000 membres de la CSN, affiliés à plus de 2,000 syndicats, s'engageront sous peu dans une grande opération «référendum». Ce geste vient concrétiser les différentes propositions que les délégué-es ont majoritairement adoptées lors du dernier congrès de la CSN et qui indiquaient clairement un choix en faveur de l'indépendance du Québec: «*Nonobstant les résultats de l'Accord du Lac Meech, que la CSN réitère que c'est toute la population québécoise, et elle seule, qui doit décider comment elle entend exercer son droit à l'autodétermination*»; «*La CSN considère que le moment est venu pour le Québec de choisir son avenir, d'exercer sa pleine autonomie et son indépendance, à travers des structures politiques et*

organisationnelles à déterminer collectivement et que la CSN s'engage immédiatement à en faire la promotion.»

En participant à ce référendum, les membres de la CSN veulent démontrer qu'il est primordial que la population québécoise soit associée à toutes les décisions portant sur des questions aussi fondamentales que la souveraineté du Québec, sa constitution, les liens à maintenir avec le Canada et les autres pays du monde.

Les membres de la CSN auront à se prononcer sur la souveraineté du Québec, par voie de référendum tenu parmi les membres de leur syndicat, entre le 21 janvier et le 2 mars 1991, selon la fédération à laquelle leur syndicat est affilié.